



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

DÉMÉNAGEMENTS ÉCORESPONSABLES ET INFORMÉS

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 10 juin 2019 – La saison des déménagements est à nos portes et implique souvent un grand ménage. Compo-Haut-Richelieu inc. rappelle qu'il est essentiel de gérer ses déchets de la façon la plus écoresponsable possible.

Pensez réutilisation! Les sites de revente ont la cote, autant les utiliser! Plusieurs organismes récupèrent aussi les objets encore utiles, visitez la section Réduire de notre site pour les trouver. En vendant, en échangeant ou en donnant, on prolonge la durée de vie des objets.

Visitez les écocentres! Grâce aux écocentres de Compo-Haut-Richelieu inc., les citoyens ont accès à une solution écologique et responsable pour disposer de leurs matières résiduelles valorisables.

Ouverts du lundi au samedi, les écocentres acceptent un large éventail de matières sans frais et sans limites pour les citoyens (des frais s'appliquent pour les entreprises). Pour disposer de matériaux de construction, de meubles sans rembourrage, de briques, d'asphalte et de béton, les citoyens disposent d'un crédit équivalent à cinq (5) chargements allant de 0 à 75 pieds cubes. Ces sites reçoivent également les branches, les pneus, les piles, le matériel électronique, les résidus domestiques dangereux...

Une bonne préparation permet de gagner du temps lors de la visite à l'écocentre. Il ne faut donc pas hésiter à téléphoner pour connaître les critères d'accès et les matières admises ou à visiter le site web www.compo.qc.ca/ecocentres.

Attention! Certaines matières ne sont pas acceptées dans les écocentres. Les exemples les plus fréquents sont les toiles, les matelas, les divans et les ordures ménagères.

Gros rebuts rembourrés : aux ordures! Les matelas, divans, tapis, toiles et autres textiles doivent être déposés avec les ordures ménagères le jour de la collecte. Ces articles ne sont pas admis dans nos écocentres. Pour assurer leur ramassage, il suffit de téléphoner chez Compo-Haut-Richelieu inc.

Déménager ses bacs ou non? Les bacs de récupération et de compostage (pour les participants au projet pilote sur l'île Sainte-Thérèse et à Mont-Saint-Grégoire) doivent demeurer à l'adresse



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

municipale à laquelle ils ont été attribués. Ces bacs sont identifiés par le logo de Compo-Haut-Richelieu inc. et sont les seuls bacs admis pour ces collectes.

Le bac à ordures, lui, appartient à son propriétaire et non à la résidence. Il peut donc être déménagé.

Des boîtes, des boîtes et encore des boîtes! Les boîtes de déménagement vides peuvent être données au suivant afin d'être réutilisées pour un autre déménagement. Elles peuvent aussi être apportées dans un écocentre vides et pliées.

Les surplus de matières recyclables et le carton mis à côté du bac de récupération ne sont pas ramassés lors de la collecte.

D'autres questions? Pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de communiquer avec le service à la clientèle de Compo-Haut-Richelieu inc. au 450 347-0299 ou par courriel à info@compo.qc.ca. Le site Internet (compo.qc.ca) est également une excellente source d'informations.

– 30 –

Source : Cindy Rousselle
Responsable des communications
cindy.rousselle@compo.qc.ca